L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS,
BUREAUX, 73 RUE DU CHARTRES.
NOUVELLE ORLEANS.
MARDI MATIN, 21 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA

VEUVE PATIN.

PAR

ADRIEN DECOURCELLE.

VII

L'EXPROPRIATION.—Suite.

— Ah! permettez..... Quand je suis parti, m. Girand pouvait avoir trente ans..... et il est parfaitement cinquante..... sans doute pour inspirer plus de confiance. Or, maintenant qu'il en aurait soixante, c'est à peine s'il en paraîtrait quarante! C'est impossible! A moins, admettez-le avec ironie, que la Révolution n'ait aussi renversé les lois de la nature! Mais, comme ce serait un progrès, je répète que c'est impossible.

— M. Girand était mon père, dit le notaire en souriant; j'ai repris la suite de ses affaires.

Et de sa vie! Ah! fort bien, je comprends. Alors, monsieur, je vous dirai que je vais donner un conseil à la France, et, cette fois, pour n'avoir plus à revenir, je vous en répondre! Mais je veux, — et c'est pour cela que j'allais vous envoyer chercher, — je veux qu'aucun mot de regret, aucun mauvais remords ne vienne troubler ma joie sur qui après moi, une bourgeoise, échappe de son comptoir, ou, vieudra pas s'y prendre!

C'est une besogne dont on se chargera pour vous, monsieur le marquis, répondit le notaire avec un fin sourire; car, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer, votre hôtel va être démoli!

Comment! démoli! mon hôtel! et de quel droit? pour quelle cause!

— Pour cause d'utilité publique; ainsi que l'a eu l'honneur de vous le mander dans un premier lettre.

Et je reviens d'Amérique, monsieur! Et je n'ai rien reçu! Et je ne sais rien de tout ce la..... Vous prétendez, dites-vous, qu'il est question de démolir.....

Oh! cela ne fait plus question, monsieur le marquis, c'est une chose arrêtée, décidée.

Mais..... mais c'est de l'arbitraire! s'écria le marquis ébahi et furieux, mais c'est du vol! Je le saurai bien empêcher.....

Il n'est ni en vol, ni de l'arbitraire, monsieur le marquis, et vous allez vous forcé de vous rendre vous-même..... si vous voulez bien me permettre de vous expliquer le mécanisme de ces sortes d'affaires.

Etait-il s'écria le marquis en bondissant, est pas aspect qu'on me déposille, qu'on me chasse! Vous voulez encore m'abriver, en m'expliquant le mécanisme de l'instrument!

En bien! en fait, reprit-il en se rasseyant tout à coup, j'ai toujours désiré entendre une machine..... c'est une occasion. Allez donc, expliquez moi ça, monsieur Girand, je vous écoute.

Le notaire, dans son fauteuil, comme un homme qui va prendre une résolution suprême et qui en prévoit toutes les conséquences.

— Je serai bref, monsieur le marquis, promit le notaire.

Il a repris avec cette volubilité qui n'appartient qu'à ceux de cette profession, et, sans plus attendre, il a commencé.

— L'expropriation pour cause d'utilité publique n'opère par autorité de justice, et les tribunaux ne peuvent prononcer *ladite* expropriation qu'autant que l'utilité en a été déclarée par une loi ou par autorisé l'exécution des travaux et qu'un arrêté préfectoral a déterminé les propriétés auxquelles *ladite* expropriation se rapporte.

— *Ladite* expropriation, c'est convenu, dit le marquis, qui, sur le mot "préfectoral" s'était définitivement incliné.—Continuez, monsieur Girand.

Pour cela, poursuivit le notaire impassible, les ingénieurs lèvent les plans des terrains on desquels doit la cession leur paraît nécessaire.

C'est bien aimable à eux, dit le marquis, et remercient de la fête.

Le plan est déposé à la mairie pendant huit jours, et, à l'expiration de ce délai, le maire, assisté du juge de paix du canton, procède à une visite des lieux.

Ah! ils viennent chez moi, ces messieurs?

Ils visitent les propriétés, et dressent procès-verbal de leurs opinions.

Ah! ils donnent leur opinion, ces messieurs?

Ils donnent leur opinion, et, sur le vu de ces différentes pièces, le préfet prononce la clôture définitive.

Ah! il prononce la clôture définitive, le préfet?

Et le jury, composé de sept propriétaires, fixe les indemnités.

Ah! il fixe les indemnités, le jury?

Et le préfet, sur le vu de ces différentes pièces, prononce l'expropriation définitive.

Ah! il prononce l'expropriation définitive, le préfet?

Et, dans la quinzaine suivante.....

Quelle recherche de style! s'écria Pimpesquie marquis. Tout à l'heure vous avez dit dans la quinzaine qui suit..... maintenant vous dites: dans la quinzaine d'après..... On ne s'exprime à l'Académie! Continuez.

— Dans la quinzaine qui suit.....

— Suivante, monsieur Girand! dit le marquis. Ne dégénérez pas la savante économie du style.

Dans la quinzaine suivante, reprit le notaire qui n'entendait pas raillerie, le préfet, le procureur est tenu de déclarer son acceptation ou de critiquer le montant de sa prétention. Alors, on met en jeu la force publique.....

Spécialité! s'écria le marquis, et au levant! — à un jury..... spécial? Mais ce n'est plus de la légèreté, cela, monsieur, c'est de la mauvaise foi, c'est de la perfidie! Vous voulez me faire donner!

Et le jury prononce, en dernier ressort, le montant définitivement.

Enfin, monsieur Girand dit le marquis en éjaculant un bâillement, quand on prend de galon.....

Et bien, monsieur le marquis, dit modestement maître Girand, j'espérais, maintenant, que toutes ces formalités ont été remplies à l'égard de votre hôtel..... et que, par conséquent, il soit.....

On va le démolir! dit le marquis de La Jonquière avec une colère dédaigneuse, comme la marquise de Pompéien, comme l'échappe du savetier de roman.

Oui, monsieur le marquis, répondit le notaire, c'est ainsi que la chose doit se faire, et c'est ainsi que la chose du monde la plus simple.

Ainsi, vous êtes établissement aucune difficulté?

Aucune, monsieur le marquis, ajouta Girand avec un sentiment de fierté à peine dégagé, la seule chose qui distingue par, quand il s'agit de la chose, de l'air et de la sainte pour la propriété.

Mais..... mais c'est un socialiste! pensa le marquis, et un socialiste! et un bourgeois! une espérance, un notaire! Enfin, il paraît que c'est possible.

Ainsi donc vous dites retirer, j'ai un mois pour me défendre à ce démocrate, à cet insurgé, saint Baptiste voit annoncer à son maître une autre dame devrait lui parler sur ce sujet.

VIII.

L'INCONNUE.

Une dame dit le marquis avec étonnement. — Si, un bonté!

Mais le marquis de Latour ne me connaît pas, m'a-t-elle répondu quand je lui ai dit de me parler?

Ah! Si le marquis, un peu intrigué. Et... est-elle jeune, au moins?

Son voile est tellement épais.....

Il y a donc un voile? a écria le vieux beau.

Et pas entrer?

Le notaire s'empressa d'introduire une dame tout un voile, très épais en effet, dérobait complètement son traits.

Sa robe de crêpe de Chine noir, son manteau de dentelles, étaient heureusement moins discrets et trahissaient une fortune et une richesse d'une extrême merveilleuse.

Elle avait à cela une élégance, une grâce inexprimable dans son maintien, dans sa démarche, que tout Andalouse, une main de duchesse, et, à voir ces gants du dernier, un gourmet, cher lecteur, vous serez forcé d'avouer que l'inconnue ne saurait par le voile et sous les falbalas dont elle se drape pas plus de piquant à la fête, puisqu'elle laissait encore du champ à l'imagination et à avoir déjà fait une part si belle à la réalité.

M. de Latour qui pouvait se vanter à bon droit d'être un connaisseur en matière de femmes, et qui, d'un seul coup d'œil, savait apprécier, à leur juste valeur, les charmes que nous n'avons que faiblement indiqués, fut ébloui de la grâce, de la jeunesse, de la majesté de la jeune inconnue.

Madame, lui dit-il de sa voix la plus vive et la plus tendre, je vous prie de vouloir bien vous asseoir et de vous mettre à votre aise.

Elle ne répondit que par un signe de tête, et s'assit sur le bout d'un fauteuil, comme si elle craignait de s'y trouver trop bien.

Madame, dit-il de sa voix la plus vive et la plus tendre, je vous prie de vouloir bien vous asseoir et de vous mettre à votre aise.

Elle ne répondit que par un signe de tête, et s'assit sur le bout d'un fauteuil, comme si elle craignait de s'y trouver trop bien.

Madame, dit-il encore